



# Procès-verbal

## Conseil Municipal

### Séance du 11 janvier 2024

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine.

Absents : ILLIEN Anne-Yvette (pouvoir à TACQUET Marie-Blanche)  
CORLAY Gérald (pouvoir à PIPART Fabrice)

Secrétaire de séance : TACQUET Marie-Blanche

Le procès-verbal du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **1/ Devis du Syndicat Départemental d'Energie**

Rapporteur : Michaël GAUVAIN

M. Gauvain explique que le SDE22 a fourni un devis pour la fourniture et la pose d'une borne prise de courant destinée au marché hebdomadaire, place de l'église.

Le coût total de l'opération est estimé à 11 250 € T.T.C. (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La commune pourra récupérer la T.V.A. Les montants seront ajustés en fonction du coût réel des travaux. En application du règlement financier du SDE 22, la commune percevra du SDE22 une subvention d'équipement de 20 % du montant H.T. des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat telle que présentée.

#### **2/ Aménagement de la rue d'Armor - demande de subventions**

Rapporteur : Alain SÉHAN

M. Séhan rappelle à l'assemblée que le Conseil Départemental a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, entre les communes de moins de 10 000 habitants qui exercent les compétences en matière de voirie, de transport en commun ou de parcs de stationnement.

Il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de voirie de la rue d'Armor. Des aménagements en matière de sécurité routière seraient potentiellement éligibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention au titre des amendes de police, auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au taux le plus favorable pour la commune.

### 3/ Autorisation à mandater les factures d'investissement

Rapporteur : Alain SÉHAN

La Préfecture des Côtes d'Armor a demandé la rectification de la délibération prise en conseil municipal du 7 décembre 2023 dans la mesure où les restes à réaliser n'ont pas été déduits pour le calcul du quart des crédits les dépenses réelles de la section d'investissement.

M. Séhan présente la nouvelle répartition permettant à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2024 pour un montant maximum de 246 736.70 €.

Art.	Op.	BP 2023	RAR 2022	DM1	DM2	TOTAL BP23+RAR22+D	TOTAL Hors RAR 22	1/4 crédits maximum
2158	101	42 000.00 €	0.00 €			42 000.00 €	42 000.00 €	10 500.00 €
2183	101	7 200.00 €	0.00 €			7 200.00 €	7 200.00 €	1 800.00 €
2184	101	600.00 €	0.00 €			600.00 €	600.00 €	150.00 €
231	102	42 000.00 €	0.00 €		-36 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	1 500.00 €
2151	106	84 000.00 €	0.00 €			84 000.00 €	84 000.00 €	21 000.00 €
231	129	486 617.15 €	1 908.00 €		-374 000.00 €	114 525.15 €	112 617.15 €	28 154.29 €
231	136	110 000.00 €	0.00 €	-6 000.00 €	-90 000.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €	3 500.00 €
231	137	10 411.86 €	220 888.14 €			231 300.00 €	10 411.86 €	2 602.97 €
2132	138	99 900.00 €	0.00 €	6 000.00 €		105 900.00 €	105 900.00 €	26 475.00 €
231	139	0.00 €	0.00 €		500 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €	125 000.00 €
2041512		1 000.00 €	53 000.00 €			54 000.00 €	1 000.00 €	250.00 €
204182		100 967.80 €	67 129.29 €			168 097.09 €	100 967.80 €	25 241.95 €
45411		2 000.00 €	0.00 €			2 000.00 €	2 000.00 €	500.00 €
261		250.00 €	0.00 €			250.00 €	250.00 €	62.50 €
		<b>986 946.81 €</b>	<b>342 925.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 329 872.24 €</b>	<b>986 946.81 €</b>	<b>246 736.70 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart du budget 2023 jusqu'à l'adoption du budget communal 2024 pour un montant maximum de 246 736.70 €, tel que proposé.

### 4/ Leff Armor Communauté - adhésion au Syndicat mixte de Kerne Uhel (SMKU)

Rapporteur : Laurent LE FAUCHEUR

Dans le cadre de la dissolution du syndicat des eaux d'Avaugour, Leff Armor communauté reprend la compétence sur le périmètre du syndicat au 1er janvier 2024. L'alimentation en eau potable des communes situées sur ce périmètre (Bringolo, Saint Jean Kerdaniel, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint Péver) nécessite un achat d'eau d'un volume estimé annuellement à 200 000 m3 en complément de la production locale.

Dans ce cadre, Leff Armor communauté a sollicité l'adhésion au SMKU afin de pouvoir bénéficier de cet achat d'eau.

Le montant annuel est estimé à 170 000 €. L'incidence financière est neutre, dans le cadre de la reprise de la compétence par Leff Armor : reprise des dépenses et recettes du syndicat.

Il n'y aura pas d'incidence sur les personnels de l'Epci dans le cadre de cette adhésion, qui concerne uniquement l'achat d'eau.

En application du CGCT (art 5211-5-II), l'accord des communes membres est nécessaire, dans un délai de 3 mois. En l'absence de délibération, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable, à l'adhésion de Leff Armor communauté au syndicat mixte de Kerne Uhel.

## 5/ Informations diverses

- Cérémonie des vœux de Leff Armor Communauté : mardi 16 janvier 2024 à 18 h 30 à la salle polyvalente de Plélo
- Arrêté d'interdiction de stationnement envisagé sur la zone artisanale de Kéribot
- Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) sollicitée pour une étude relative à l'aménagement de la rue de Poul Ranet
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDMIPR) : 3 sentiers en cours d'élaboration (2 de 7 km et 1 de 5 km). Le département établira le plan sur la base des conventions signées avec les propriétaires. Une délibération communale sera ensuite nécessaire pour validation
- Programme National Pont (PNP) : recensement des ponts réalisé par le Céréma. Le pont de Pontorson est classé à enjeu majeur vis-à-vis de la sécurité des usagers. Financement possible à hauteur de 60 % maximum des travaux
- Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Goudelin : le 13 janvier 2024 à Bringolo
- CCAS : lundi 15 janvier 2024
- L'histoire extraordinaire de l'homme salé de Goudelin » (association "Sur les chemins de l'Histoire") : le 20 janvier 2024 à 15 h 00 à la salle des fêtes
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés : 26 janvier 2024
- Repair Café (association « Forum Citoyen Leff Ar Mor ») : samedi 27 Janvier 2024 de 9 h 30 à 11 h 30 à Goudelin
- Prochain conseil municipal : 15 février 2024 à 19 heures
- Réhabilitation groupe scolaire : étude de faisabilité reçue en décembre 2023 à revoir avec L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22)
- Vote des budgets : 28 mars à 18 h 30

Fin du conseil municipal à 20 h 20

La secrétaire de séance

Marie-Blanche TACQUET